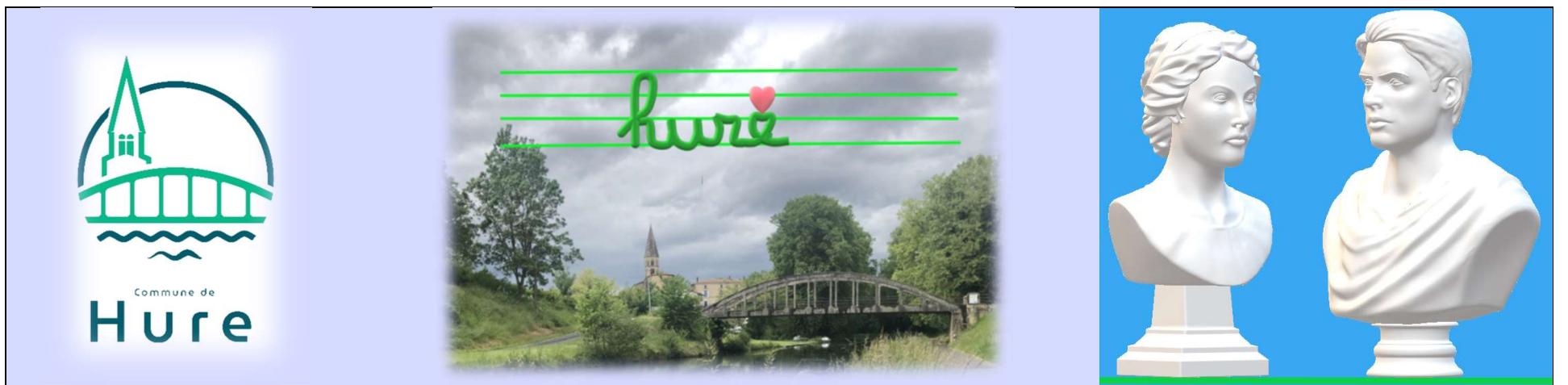




“ BIWE A HURE ”

LA GAZETTE XIII

MARS 2023

*J'AIME MA COMMUNE JE L'ANIME*

*'EYMI MA COUMUNE, L'ANIMI'*

## QUE SE CACHE T-IL DERRIERE CETTE INTRODUCTION?

*Bonjour à tous les lecteurs !*

*Bienvenue au premier numéro de notre journal local.*

*Nous sommes ravis de partager notre point de vue sur ce qui se passe dans notre communauté et de donner aux gens les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées et faire la différence.*

*Nous couvrirons des sujets variés, des nouvelles locales aux événements de la communauté, en passant par les activités culturelles et bien plus encore.*

*Avec l'approche de l'année 2023, notre petite commune s'ouvre sur le monde et les progrès sont à chaque coin de rue.*



*Nous pouvons être fiers des efforts déployés par les jeunes pour développer leur commune et améliorer leurs conditions de vie.*

*Dans les semaines à venir, un nouveau bar ouvrira ses portes, offrant à la population une nouvelle option pour se divertir et se détendre.*

*Cependant, nous devons reconnaître que nous sommes toujours confrontés à des problèmes d'incivilité et d'intolérance.*

*La communication et l'ouverture d'esprit sont essentielles pour créer un environnement plus tolérant et prévenir les actes de vandalisme et de violence.*

*Nous devons nous rappeler que notre communauté se construit dans le respect et la compréhension mutuelle.*

Depuis de nombreuses semaines, on entend régulièrement dans les médias d'intelligence artificielle, et plus particulièrement de l'application de ChatGPT. Les activités professionnelles étant parfois prenantes, les travaux pour la communes de plus en plus délicats à traiter, j'ai demandé à ChatGPT de travailler pour moi.

Ma demande a été la suivante : *bonjour, peux tu me préparer mon édito pour le journal local en abordant les thèmes de l'incivilité, la communication, l'ouverture d'esprit, le développement en 2023, l'ouverture prochaine d'un bar, et les travaux engagés par les jeunes pour développer leur commune.*

Le résultat ne s'est pas fait attendre, et vous l'avez découvert en début de Gazette.



Nous souhaitons depuis toujours partager avec vous des sujets en rapport avec la vie de la commune, et nous nous engageons à rédiger nous même les articles. Ce ne sera peut-être pas de la grande littérature, mais les écrits seront le reflet de nos réflexions, passions, coups de gueule et bien plus encore.





Chères habitantes, Chers habitants,

~~Encore une gazette de qualité présentée !  
Nous sommes fiers de tenir une régularité dans son édition ; nous gardons  
ainsi un lien avec vous tous.~~

~~Malgré les contraintes techniques passées, déjà évoquées et celles à venir (inflation qui touche aussi les collectivités, restriction budgétaire, contraintes sanitaires possibles...), nous avons réussi à mettre en place un certain nombre d'actions et cela n'est pas fini... ! Un bilan de mi-mandat sera présenté prochainement. J'ose imaginer que ce sera lors des vœux de la municipalité, sans virtuel...~~

~~Soyons optimistes pour ces fêtes de fin d'année et souhaitons nous de nous voir lors des prochaines manifestations.~~

~~Cela a bien commencé ce samedi puisque nous avons déjà eu le plaisir de vous recevoir au goûter de Noël pour tous, organisé par le Conseil Municipal des Jeunes. Ce fut un franc succès leur 1<sup>ère</sup> expérience ! Nos Jeunes vous remercient de votre venue et ont prévu de renouveler l'an prochain avec d'autres idées. Je les félicite de leur bienveillance à votre égard.~~

~~Nous aurons le plaisir de vous convier aux vœux du Maire et du conseil municipal, le samedi 7 janvier à 18h30. Ce sera l'occasion de partager, de discuter et de vous présenter les nouveaux habitants sur les 4 dernières années. Une nouveauté : leur offrir un présent de bienvenue. Nous comptons sur votre présence à tous pour ce moment de convivialité dont nous avons été privé plusieurs fois.~~

~~Puis, aura lieu le repas offert par le CCAS, aux habitants retraités, le dimanche 22 janvier à 12h, en musique. Les invitations ont été distribuées, n'oubliez pas de vous inscrire ! Je porterai une autre attention à ceux qui ne peuvent venir pour raison médicale ou de mobilité. Je m'y engage.~~

~~L'année s'achève dans quelques jours, c'est l'occasion de vous souhaiter de **très belles fêtes de fin d'année** en famille et/ou avec les amis. **2022**, vous a été, je l'espère, plus douce et sereine que ces dernières années et mon souhait est que **2023** en soit aussi ainsi.~~

~~Notre commune est une des 41 communes membres de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde, comme vous le savez. En tant que Conseillère Communautaire représentante de notre village, j'ai donc reçu un mail important dont je vous fait part :~~

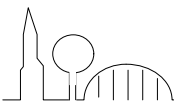
~~« Dans le cadre de sa compétence voirie et de la veille réglementaire qu'elle exerce auprès de ses communes membres et en matière de circulation, la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, soucieuse de mobiliser l'ensemble des moyens pour que le Père Noël officie dans les meilleures conditions, vous communique le projet d'arrêté municipal de polices »~~

~~Je vous confirme donc qu'en tant que Maire dans l'exercice de ses fonctions d'Officier de Police Judiciaire, j'ai pris l'arrêté suivant, afin d'aider le Père Noël dans sa tâche.~~

*Mylène MORIN, Maire de Hure*

**MESSAGE AUX NOUVEAUX HABITANTS DES ANNÉES 2019, 2020, 2021 ET 2022 :**

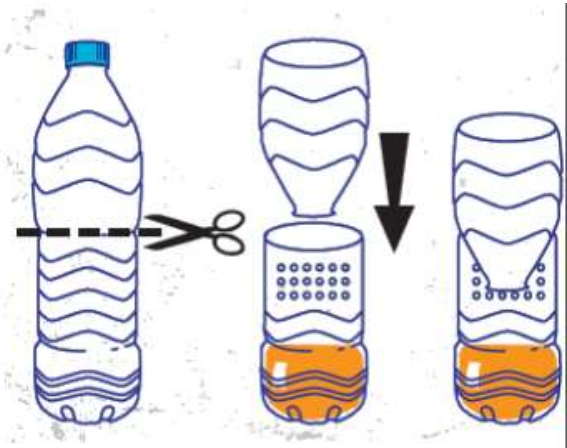
~~Vous allez recevoir une invitation personnelle courant de la dernière semaine de décembre. Nous vous demandons de vous rapprocher du secrétariat de la mairie avant le 7 janvier, si celle-ci ne vous parvenait pas.~~



**CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES FAITES DES PIÈGES DÈS MAINTENANT !**

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide, coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixé par deux agrafes) pour faire un entonnoir. Au fond de cette bouteille, versez : un verre de bière brune de préférence, **un verre de vin blanc qui repousse les abeilles** et un trait de sirop de cassis, framboise...

Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50 m ou 2 mètres. La pluie détruisant les phéromones qui attirent les frelons, il est nécessaire de renouveler le piège ou de le mettre à l'abri.



Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!

**Piégez dès le 1er février jusqu'au 1er mai**, vous pouvez piéger des reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques.

Il vous faudra donc mieux retirer vos pièges que vous réinstallerez début novembre. Pour préserver l'écosystème, aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique. C'est un geste citoyen et écologique qui concerne tout le monde, faites-le savoir autour de vous.

Quelques chiffres

Les mobilités en Gironde...

**6380 km** De routes départementales

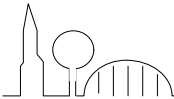
**130 aires** De covoiturage soit 2 672 places de stationnement

**45% d'économie de CO<sup>2</sup>** Grâce à un taux de recyclage des matériaux de chaussée de 53%

**1 239 676 passagers** Et 508 090 véhicules transportés par les bacs en 2021

**380 kms** De pistes cyclables et voies vertes départementales et 170 kms d'itinéraires cyclables départementaux

**1 450 élèves** en situation de handicap transportés par le département.







Les livres mis librement à disposition par nos administrés dans la bibliothèque de l'ancien abribus, nous réservent parfois des surprises. Ce livre édité dans les années 90 est toujours d'actualité. Voici quelques extraits, à la fois drôles et qui méritent notre attention.

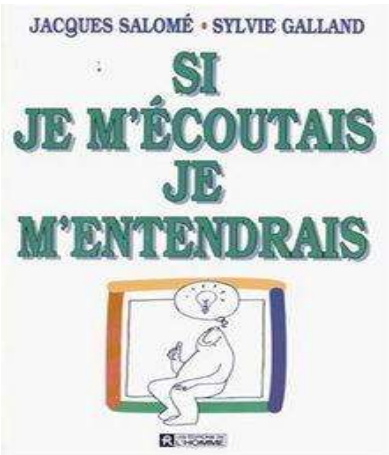
« Des relations saines, une communication vivante, c'est le désir de chacun, et le plus souvent les bonnes intentions ou la bonne volonté ne manquent pas. Qu'est-ce donc qui vient les saboter, les rendre caduques ? »

Je dois vous l'avouer, je n'ai pas lu ce livre, mais simplement parcouru quelques chapitres au hasard.

Ce passage reflète pour tout vous dire ce que nous vivons au quotidien dans notre vie professionnelle, personnelle, et communale.

Nous mettons, et nous mettrons tout en œuvre pour contourner les obstacles, ou franchir les marécages contradictoires que nous devons traverser pour arriver au bout de notre mandat.

Bonne lecture.



Les vœux du maire 2023 ont été l'occasion de rappeler que la commune, suite à l'étude menée par le SIPHEM pour réaliser un bilan énergétique, a demandé de nombreux devis pour ses bâtiments, que ce soit pour les menuiseries, l'électricité, l'isolation, les faux plafonds, et les modes de chauffage.

Avant d'entreprendre la moindre action d'isolation de la salle de fêtes, nous devons vérifier la nature de sa toiture.

Nous avons fait réaliser un diagnostic amiante pour toiture par un professionnel afin de déterminer les actions à mener sur du long terme pour remédier notamment aux nombreuses fuites dans notre salle communale.

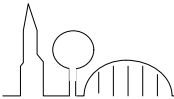
Comme pour tout projet de rénovation énergétique, il existe potentiellement des aides financières pour désamianter une toiture.

L'État a mis en place des avantages fiscaux et des aides financières pour le désamiantage : des travaux considérés comme assurant la sécurité publique. Ces aides budgétaires visent à sécuriser les opérations de désamiantage en encourageant le recours à des sociétés spécialisées et qualifiées.

Il existe une alternative à la suppression des plaques d'amiante appelée "encapsulation". Cette solution ne sera pas retenue car temporaire et non adaptée à notre toiture patinée.

Vous le savez toutes et tous, nous allons engager des travaux sur la toiture de la mairie, les photos projetées lors des vœux montrent l'urgence de l'opération.

Toutes ces opérations ayant des coûts significatifs, nous ferons des choix dans les priorités. Nous allons tenir compte de toutes ces contraintes dans le futur budget de la commune, que nous ne manquerons pas de partager avec vous comme chaque année.





La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc..)

La TA est composée :

- d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une part départementale en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles
- d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Qu'est-ce-que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques

CALCUL POUR LA MAISON (Exemple n°1)

Pour les 100 premiers m² le montant s'élève à :

TA : part communale =  $100 \times (886 \times 50\%) \times 3\% = 1\,329 \text{ €}$   
TA : part départementale =  $100 \times (886 \times 50\%) \times 1,3\% = 575,9 \text{ €}$  arrondi à 576 €  
TAP =  $100 \times (886 \times 50\%) \times 0,40\% = 177,2 \text{ €}$  arrondi à 177 €

Pour les 60 m² restants le montant s'élève à :

TA : part communale :  $60 \times 886 \times 3\% = 1\,594,8 \text{ €}$  arrondi à 1 595 €  
TA : part départementale :  $60 \times 886 \times 1,3\% = 691,08 \text{ €}$  arrondi à 691 €  
TAP :  $60 \times 886 \times 0,40\% = 212,64 \text{ €}$  arrondi à 213 €

MONTANT TOTAL :

TA =  $1\,329 + 576 + 1\,595 + 691 = 4\,191 \text{ €}$   
TAP =  $177 + 213 = 390 \text{ €}$  } = 4 581 €



CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (Exemple n°2)

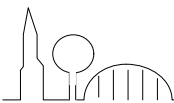
Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 886 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale =  $15 \times 886 \times 3\% = 398,7 \text{ €}$  arrondi à 399 €  
TA : part départementale =  $15 \times 886 \times 1,3\% = 172,77 \text{ €}$  arrondi à 173 €  
TAP :  $15 \times 886 \times 0,40\% = 53,16 \text{ €}$  arrondi à 53 € } = 572 €

Proverbe Africain :

« L'homme jeune marche plus vite que l'ancien. Mais l'ancien connaît la route. »

Chaque jour, nous devons essayer de tenir compte de l'expérience de nos prédécesseurs afin soit de ne pas refaire les erreurs du passé, soit pour appliquer ce qui va nous permettre de progresser. Si vous avez des idées à partager, des retours d'expériences, n'hésitez pas à nous en faire part.





Ce qu'il faut savoir si on ramasse bois, fruit et champignons en forêt.

Les gens vont parfois en forêt pour récupérer du bois de chauffage, cueillir des fruits, ou ramasser des champignons. En ces temps de disette économique, il peut être tentant de faire ainsi pour arrondir les fins de mois. Mais attention : des règles sont à connaître.

L'affouage et le glanage, en avez-vous déjà entendu parler ? Le fait de ramasser du bois, pour l'un, ou des fruits et champignons, pour l'autre, peut passer pour une idée séduisante ces derniers temps.

Mais tout ceci ne se fait pas librement. Il convient de connaître certaines dispositions avant de vouloir bénéficier de la générosité de Mère Nature.

Une vieille tradition

L'affouage est une pratique coutumière qui remonte au Moyen Âge.

De nos jours, les dispositions y afférant se trouvent inscrites dans le code forestier. "Le texte n'a quasiment pas été modifié depuis le code forestier de 1801, juste après la Révolution."

Voilà pour la partie historique. Et en pratique ?

La forêt appartient toujours à quelqu'un. Et si on lit le texte du code forestier, rien ne peut y être ramassé sans l'accord du propriétaire, le gestionnaire. En ce qui concerne les forêts publiques, c'est l'ONF."

Mais dans les faits, on a un système de tolérance. On peut donc sortir son panier et aller cueillir des champignons, pour faire son omelette le soir parce qu'il n'y aucun dommage causé au patrimoine forestier. Également pour aller ramasser du bois mort sur le sol.

Tel n'est pas le cas avec quelqu'un qui organise une opération complète de parcours de la forêt pour ramasser l'ensemble des champignons pour en faire le commerce.

Ou que ce quelqu'un se promène avec sa tronçonneuse pour couper du bois.

Ça, c'est interdit ! Tout est une question de limites. Ces dispositions sur le glanage concernent les forêts communales et domaniales.

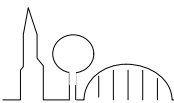
C'est pareil pour les fruits. Si les gens viennent sans outil et avec juste un panier pour les ramasser pour leur tarte, il n'y a pas de problème. Le sens de la mesure est donc présumé.

En revanche, si la forêt relève du domaine privé, rien ne peut être fait sans l'accord du propriétaire.

Rappelons que le propriétaire du sol n'est pas obligé de clôturer son terrain ou d'en interdire l'accès par voie d'affiches.

Le fait de ne pas avertir par un panneau n'autorise pas les ramasseurs à pénétrer sur la propriété.

Renseignez-vous !





Mylène MORIN  
Maire



Dounia GARCIA  
1 er adjoint  
Déléguee bâtiments  
et affaires sociales



Gilles OLLIVIER  
2eme adjoint  
Délégué communication  
et affaires scolaires



Florian CONSTANTIN  
3eme adjoint  
Délégué voirie  
et assainissement



Gerald BOCHET  
Conseiller municipal



Marie-ange DUSSEAU  
Conseillère municipale



Valérie KAMATE LACOUR  
Conseillère municipale



Maeva LARTIGUE  
Conseillère municipale



Johnny LEGERE  
Conseiller municipal



Laurent MAUBOURGUET  
Conseiller municipal



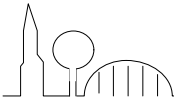
Sabrina MAUGENET  
Conseillère municipale



Stéphanie MORILLON  
Conseillère municipale

Notre conseil municipal comme les précédents, a évolué, à savoir :

L'article L.258 du Code électoral dispose que : « Lorsque le conseil municipal a perdu, par l'effet des vacances survenues, le tiers ou plus de ses membres, ou qu'il compte moins de cinq membres il est, dans le délai de trois mois à dater de la dernière vacance, procédé à des élections complémentaires. Toutefois, à partir du 1er janvier de l'année qui précède le renouvellement général des conseils municipaux, les élections complémentaires ne sont obligatoires qu'au cas où le conseil municipal a perdu la moitié ou plus de ses membres ou qu'il compte moins de quatre membres.





## Les sacs en plastique jetables, c'est fini !



Les sacs en plastique à usage unique sont désormais interdits aux caisses. Objectif : réduire les impacts environnementaux liés à la production et à la distribution de ces sacs.

Les sacs plastiques au compost : c'est non !

La dégradation totale de ces matériaux ne serait pas garantie dans les composteurs domestiques. Ils présentent des risques pour la santé humaine et pour l'environnement (source : ANSES Novembre 2022).

Notre commune et plus particulièrement l'épicerie sont concernés par la gestion des sacs plastiques et papiers. Les fournisseurs ne fournissent plus ou les facturent pour impacter les hausses des matériaux aux consommateurs. Nous vous conseillons d'apporter vos poches ré-utilisables, vos cabas.....



Merci de votre compréhension.



Nous recevons régulièrement en mairie ou dans nos boîtes à lettres des publications dont nous ne lisons que peu ou pas le contenu.

Ce mois-ci, nous avons essayé pour vous l'application dont la promotion a été faite par l'USTOM dans son dernier numéro « Le p'tit vert ». **POURQUOI NE PAS METTRE BIEN EN ÉVIDENCE LE NOM DE CETTE APPLICATION ?**



Cette application, vous permet soit de visualiser, soit d'identifier les dépôts sauvages à l'endroit où vous êtes.

Ces incivilités nous et vous coûtent chères.

Pour chaque dépôt sauvage, nous essayons donc de trouver le généreux propriétaire des déchets afin de rendre à César ce qui lui appartient, le tout accompagné d'une amende.





L'axe FONTET/HURE/NOAILLAC a été l'objet début février de nombreuses dégradations sur les panneaux de voirie.

Il y a désormais plusieurs panneaux touchés par des balles/chevrotine ou du plomb.

Mesdames et Messieurs, faites preuve de bon sens, même si je sais que pour certains c'est trop demander.

Comment pouvons-nous nous attendre à ce que l'on nous respecte si nous ne respectons rien ?  
Merci à vous.



Beaucoup de gens reconnaissent l'expression "**C'était mieux avant**" et l'associent généralement à un soupir et à un regard nostalgique.

Bien que frustrant à entendre, cela est une émotion que nous avons tous connue à un moment donné.

La nostalgie est une maladie qui commence à l'adolescence et s'amplifie à mesure que nous vieillissons.

La société encourage ce sentiment, notamment à travers la mode vintage et rétro. Les chansons des années 80 continuent d'attirer les foules.

Par conséquent, ce qui était considéré comme moche ou nul à l'époque peut maintenant être considéré comme «culte» ou «délicieusement rétro».

De plus, certaines personnes sont même nostalgiques de choses qu'elles n'ont pas vécues, ce qui est paradoxal.

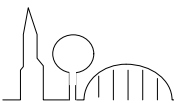
Pourquoi fait-on toujours comme avant ? Il est possible que certains individus fassent toujours la même chose par habitude ou par peur du changement.

Cependant, pour d'autres, la raison peut être liée à leurs convictions ou à leurs croyances.

Les gens peuvent également s'accrocher à des méthodes traditionnelles car elles ont fonctionné dans le passé et pourraient continuer à fonctionner.

Enfin, certains peuvent penser qu'il n'existe pas de meilleure façon de faire les choses et préférer ne pas modifier leurs habitudes.

La minute de Mr Cyclopède est maintenant terminée.



Faut-il plus encadrer la consommation d'alcool à la chasse ?

Si le sketch des Inconnus a plus de 30 ans, nous ne savons toujours pas la différence entre un bon et un mauvais chasseur !

Même si les choses ont largement évolué depuis le temps, l'image qui leur colle à la peau est tenace.

La stigmatisation systématique des chasseurs et le traitement médiatique associant injustement alcool et accidents de chasse fait couler beaucoup d'encre mais les chiffres sont là !!!

Le sénat en vue de faire son rapport sur l'évolution de la réglementation de la chasse a commandé une étude. Celle-ci fait apparaître que 9% du nombre d'accidents de chasse est lié à l'alcool alors qu'il est responsable de 30% des accidents de la route.

Sans soutenir qu'il est acceptable de pouvoir chasser en état d'ébriété, il est nécessaire de mettre un peu d'objectivité dans tout cela et de rappeler que l'alcool est très rarement mis en cause dans les accidents de chasse.

Saviez-vous que sur les 1.2 millions de chasseurs, seuls 7 morts sont liés à la chasse alors que la pêche avec ses 1.5 millions de licenciés enregistre 12 décès par an, et le ski 23 décès annuel ?



Pour autant, aligner le taux d'alcoolémie sur celui en vigueur pour le code de la route ne semble pas faire débat chez les praticiens.

Reste à savoir si cette rigueur sera élargie à d'autres sports comme la pétanque ...



## Savez-vous combien de temps conserver vos papiers personnels ?

### Pourquoi conserver vos papiers personnels ?

La conservation des documents personnels a pour objectif de prouver l'existence d'un droit ou le respect d'une obligation. Les délais de conservation varient en fonction de la nature du document.

Certains documents administratifs doivent être conservés à vie, d'autres ont des délais de conservation plus courts prévus par la réglementation.

Les **avis d'impôts locaux** (taxe foncière et taxe d'habitation) doivent être conservés 1 an.

Les **factures de téléphone fixe**, mobile et d'abonnement internet doivent être conservées 1 an.

En matière d'assurance, les quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation doivent être conservés 2 ans à compter de la date du document, de même que le contrat d'assurance.

Vos **déclarations de revenus**, avis d'imposition et justificatifs utilisés dans le cadre de votre imposition (justificatif de frais réels par exemple) doivent être conservés 3 ans.

Les **quittances de loyer**, contrats de location, états des lieux doivent être conservés 3 ans après la durée de la location. Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale, vides ou meublés.

Les **factures d'électricité et de gaz** doivent être conservées 5 ans, de même que les factures d'eau.

Les preuves du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès-verbaux des assemblées générales de copropriété doivent être conservées 5 ans.

Les **contrats d'assurance vie** doivent être conservés 10 ans, par le bénéficiaire de l'assurance, dès qu'il a connaissance du contrat.

Les documents liés aux questions familiales doivent la plupart du temps être conservés de façon permanente.

C'est notamment le cas pour :

- les actes d'état civil (copies intégrales et extraits)
- les jugements de divorce ou jugements d'adoption
- les contrats de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)
- les livrets de famille
- les diplômes.

Les bulletins de salaire, contrat de travail et certificats de travail doivent être conservés jusqu'à la liquidation de la retraite.

Les attestations Pôle emploi doivent être conservées jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage. Ces documents sont également utiles dans le cadre du calcul des droits à la retraite.





Moto Club Réolais - Mijema

3 j · 🌐

!! ANNONCE PILOTE - PANTHERE JUNIOR !!

Nous avons déjà annoncé les 5 pilotes titulaires de l'équipe LNS du MCR. Mais nous avons également le plaisir de vous annoncer un sixième pilote à rejoindre l'équipe des BLACK PANTHERS pour la saison 2023

●● THEO UGONI ●●

Du haut de ses 15 ans, Théo vient de faire ses débuts en 500cc après plusieurs années réussies en 89/125cc et 250cc. Il incarne la future génération de notre sport et a pour objectif le titre en Promotion Cup, un beau tremplin pour l'évolution de nos pilotes. L'ensemble de l'équipe aura à coeur de l'accompagner pour l'aider dans sa progression et l'amener vers l'étape supérieure pour les saisons suivantes... Il fait partie intégrante des Blacks Panthers.

Bienvenue avec nous Théo! 😊

Bonjour à toutes et tous,

J'ai 15ans et je suis :

- 4x champion de France (2x en 125cc et 2x en 250)
- 4x vice-champion de France (2x en kids et 2x en 125cc)
- 3x champion de Ligue (1x en 125cc et 2x en 250cc)
- J'ai fini 4ème ex aequo au Mondial 125cc en Allemagne (en 2021)
- 4ème au championnat de France de Speedway -U26 (en 250cc au milieu des 500cc)
- Convocation au stage espoir France

Cette année je passe dans la catégorie 500cc dans le club de La Réole  
Mais j'ai aussi été sélectionné par la fédération pour représenter la France dans les courses internationales

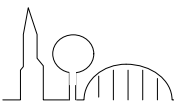
Depuis tout petit, j'ai un guidon dans les mains et puis mes parents suivent ce sport depuis qu'ils sont jeunes, mon père **faisait de la mécanique** à plusieurs pilotes donc je l'accompagnais voir les courses.

On est lancé 4 tours sur une piste ovale

- Des motos sans freins qui tourne au méthanol
- 0-100km/h en 2,2s
- Les pistes de speedway font entre 250 et 450m
- Les pistes de Grass Track font entre 500 et 1000m
- On peut parfois atteindre des vitesses de plus de 160Km/h (en Grass Track)

Je suis étudiant en 2nd générale au Lycée de La Réole  
J'essaye dans faire dès que possible mais en parallèle je fais du foot et du motocross pour garder la condition physique.  
C'est le voyage à Diedenbergen en Allemagne car c'est l'un de mes meilleurs résultats  
En dehors des deux roues, j'adore le Foot et le Ski  
Comme tous sports mécaniques ça **coûte** cher, j'ai la chance d'être aidé en partie par mes sponsors qui me suivent depuis petit. En espérant décrocher d'autres contrats de partenariat qui m'aideront **à évoluer**.

Mes objectifs, décrocher un podium au championnat du monde ou d'Europe, et faire partie de l'équipe de France  
Si tu aimes la moto et que tu es à la recherche **d'adrénaline, ce sport** est fait pour toi ;)  
Vous pouvez me suivre sur ma page Facebook : **Théo Racing #25**





Bravo à Alexandra et Louise, qui ont réussi à terminer leur Marathon de Paris, nous les avons suivies en direct, et jusqu'au dernier kilomètre, nous les avons admiré, pour un effort que personnellement je n'aurais pu réaliser. Vous avez bien représenté votre Région, votre Club de la Réole, et votre commune.



LOUISE

ALEX

HELENE





**Alexandra Rousseau**

Schneider Electric Marathon de Paris 2023  
#30183

A terminé à: **1:35:27 pm**

🕒 Temps de course  
**3:51:00**  
05:29 min/km



**Louise Nayagom**

Schneider Electric Marathon de Paris 2023  
#46320

Temps de course: **04:01:02** - NON OFFICIEL

🕒 Temps de course  
**4:01:02**  
05:43 min/km

# I'Adresse

COMMENT LE PROJET AVANCE T-IL ?

Les premiers livrables fournis par la poste, nous ont permis de faire le parallèle entre l'ancienne adresse, qui était principalement basé sur les lieux dit, avec la nouvelle adresse qui a été affectée à chaque parcelle habitée.

Chaque parcelle s'est vu associée un numéro basé sur le système métrique.

Les noms de voies ont été revus par les élus, la validation finale devrait avoir lieu prochainement lors d'une réunion dédiée du conseil municipal.

Des travaux sont en cours, pour les voies dites privées, les personnes concernées recevront un courrier dans leur boîte à lettres.



Un coup d’envoi réussi !

Merci à Olivier, Simon et Ruben



**HORAIRES  
D’OUVERTURE**

|          |             |             |
|----------|-------------|-------------|
| Lundi    | 11.30-14.30 | Ferme       |
| Mardi    | 11.30-14.30 | 17.30-20.30 |
| Mercredi | 11.30-14.30 | 17.30-20.30 |
| Jeudi    | 11.30-14.30 | 17.30-20.30 |
| Vendredi | 11.30-14.30 | 17.30-22.00 |
| Samdi    | 11.30-14.30 | 17.30-22.00 |
| Dimanche | 11.30-14.30 | Ferme       |



Il y a plusieurs façons de soutenir les commerces locaux de votre commune : Organisez des événements et des activités pour attirer les clients.

Vous pouvez organiser des concerts, d'autres activités pour attirer du monde à votre bar et à votre épicerie.

Faites de la publicité pour les commerces locaux.

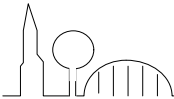
Utilisez les médias sociaux, pour faire la promotion du bar et de l'épicerie. La commune va continuer de relayer toutes les actions visant à maintenir et développer nos commerces proximité.

Les commerces proches de chez vous offrent des avantages considérables.

En soutenant les commerces de proximité, vous contribuez à maintenir la convivialité de votre quartier.

Vous pouvez également bénéficier de services personnalisés et de produits de qualité supérieure, et vous pouvez profiter d'une plus grande variété de produits et de services.

En soutenant les commerces de proximité, vous contribuez également à l'économie locale, ce qui peut créer des emplois et accroître la richesse de notre communauté.







La fondation YAD VASHEM, nous a offert deux panneaux qui ornent dorénavant les deux entrées de notre commune, merci pour ce geste qui contribue à boucler le projet initié il y a de nombreux mois.



**CŒUR EN REOLAIS** Mobilisons-nous pour lutter contre les maladies cardio-vasculaires.

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde organise le **samedi 13 mai 2023** un événement sportif, convivial (concours de déguisement) et solidaire.

“Cœurs en Réolais” propose à tous de s’engager dans le cadre des parcours du cœur en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie. L’inscription de 5€ pour chaque participant (14 ans et +) sera entièrement reversée à la FFC !

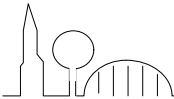
Organisée avec les associations XL Raid, Randonneurs du Haut Entre deux Mers - RHEM et l’Elan Girondais /La Réole Athlétisme Marche Santé, les boucles de marche (6, 11 et 15 km), VTT (15 et 25 km) et course à pied (6 km et 11 km) se veulent accessibles à tous, sans compétition.

Pour cette première édition, les parcours traverseront les communes de Barie, Bassanne et Puybarban pour (re)découvrir les richesses de notre territoire.

Un village santé, un village gourmand et des animations seront proposées pour les coureurs - et les non coureurs- à Barie, commune de départ.

**Plus d'infos :**  
<https://www.reolaisensudgironde.fr/coeursenreolais/>  
FB : Communauté de Commune du Réolais en Sud Gironde

**Soyez au rendez-vous !**





ARTICLE MOTS MÊLÉS : TOUR DE FRANCE 2023

Dans cette édition, nous mettons à l'honneur les villages girondins qui verront passer le peloton le 7 juillet 2023

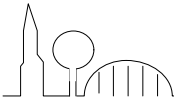
J T Ç Y K Z G K B Y V G Ç C V H C B Y W E Z Y Z G W A T M Ç  
A Q D L U Q O C C D I R Q U O E L A A X B B G Z M J P Ç J A  
E P S M B L Ç G C A G R J F I P Z C O K Z N I K H P H Z A C  
M T A U R O S T W O S N A G A C X T N S B L O P J B J C H X  
A S R V W C N O C H Q N F G V G E O O X Q V S T Q W I Q V F  
W C B V J U N T K X J Q I Y A N I Q I V F G J J L L N N O P  
L H S A Y C O L Q H V F G U Q X E W P V O I F B C W P A K C  
J D A F W D T R M V F R Q W Q R O S P W L P B D G F G Z T F  
I Z H B D O O S G W I Y X A E J R I B S S O D B W W E K P O  
C S I M W Q U D R G E O M K N A D R A C A Y U W C F A D U Ç  
D G A D G P Y Y N U D G U Z L Y X V X U K O H P O L L S P F  
P P F U L Y J O G B O O A J M H F P D C I P N A I I C C A F  
V Ç O W Y D L E S F G O I H H J D R J Z Ç G V Z Y A A W M N  
Q R L U H S B R Y F Ç W G S T E C A S R W H M U P N C O P D  
O S M K O J V B A U W V Y U L H N T G I O N H I G B W F V O  
U T M C V W M U Y W K Z I F W U E X B G S Ç A I L M W L X Q  
Y Z B J P Y P K E E B N V O E D G T L E W N V R A J N N W T  
B R E F D O A F G E H I O D N C A W X K T U N R N J J Q Z Q  
T G Q H D H D B D Y Y J E E T C A N A B A T I D G E S J Q C  
K J B Ç T G W A V Ç E D S N O I R Y K C A O P J O B Ç Y O A  
N V O V G R T J E J S B A L O B V Q R S N J X R I G H H P H  
M P H A E Y E J E Y J X K K X T T F R S D E V M R Ç D L F A  
I Ç T O Q X N B N Z G Y W U B B K Ç T M W E A D A O O G U R  
X F S S E L L I E S S A M K S E H O J Y I J A E N I U M A H  
R D W S K A C K H Y O O N R K D G L X E I O K K U J W N H K  
W L U Z Y D M G J O D D Q X R K G U D N M Ç F Ç C V L N R I  
O F Ç B Z O C J C S D H O T W W F W N Q T L E H W O P L A A  
J N Z I F S S O C S I G U F P N J R U A Q M Z O Z T P A G L  
F B U K E R Q X L Z M O Q V Ç B I D E F C Q V B D U X X M J  
V W Z R I E F F A A F G Y M C A W G T V Ç Q T S T E Z L L L

AUROS  
BEGUEY  
BERTHEZ  
CAPIAN  
CARDAN  
CAUVIGNAC  
GANS

GISCOS  
GRIGNOLS  
HURE  
LADOS  
LANGOIRAN  
LOUPIAC  
MARIONS

MASSEILLES  
QUINSAC  
RIONS  
SENDETS  
TABANAC

Cherchez l'erreur !!!





Réunion des Associations le 07 février 2023 : synthèse

- Les Hurons
- La Gym - Hure en Gym
- Le Club St Martin
- Le Comité des fêtes
- Le Club de Foot

Cette réunion avait pour objectif, la planification des réservations pour la salle communale sur l'année à venir.

**Responsabilité des présidents associations :** accident / alcool / En cas de problème, le maire est informé des incidents et interviendra à la demande des autorités.

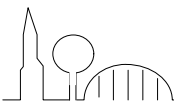
- Les demandes de subventions passent désormais par un CERFA afin de tracer les demandes et cela nous permettra d'être en règle vis-à-vis de l'administration.
- **Adresse mail Mairie:** mairie@hure.fr
- La subvention n'est pas un dû pour une association
- Formalisation des demandes par écrit pour chaque association.
- Contrôle de l'égalité : délibération préfecture / versement des sommes prévues
- Site [www.services-public.fr](http://www.services-public.fr)
- Date dépôt dossier date limite **15/03/2023**
- **Dotation de la subvention** : compte rendu financier association / Tableau de synthèse

- **Salle des fêtes (réservations)**
  - Jeudi 19:30 Club de Gym
  - Lundi 1 fois par mois petit loto
  - Jeudi 1 fois par mois jeu de société
  - 16-17 Septembre 2023 Hurons / Patrimoine
  - 23-24-25 Juin Comité des fêtes Repas
  - 24-28 **Août** Comité des fêtes / Stockage matériel

**Jardin des enfants :** le jardin a été ravagé après la fête de fin d'été. **Le** conseil municipal des jeunes n'a quant à lui pas rigolé devant les faits



Le repas organisé par la **société de chasse de Hure** le Dimanche 19 Mars 2023, a été encore une fois un franc succès



Le 13 février 2023, les enfants du Conseil Municipal des Jeunes, se sont rendus à Paris en compagnie, des jeunes de la commune de Noailac, et de certains élus de la commune de Loupiac de la Réole.



Au programme, une rencontre et une visite de l'assemblée Nationale, en compagnie de Mr le député, Bruno LAVERGNE. Nous avons enchaîné avec un repas offert par le député, nous avons ainsi pu échanger avec son attaché parlementaire.

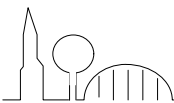


Visite du Sénat, en compagnie de la sénatrice Florence LASSARADE accompagnée de son attachée parlementaire. Visite personnalisée des lieux, qui s'est terminée par un goûter offert par Madame la Sénatrice. Sur le trajet de retour qui nous conduisait au bus, traversée des jardins du Luxembourg, déambulations dans les rues de Paris, le champ de Mars, la Tour Eiffel, puis retour en Gironde avec une arrivée à 3h du matin.

En début d'après midi, départ, à pieds sous le soleil de Paris, en direction du Sénat.

La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents.

Mahatma Gandhi





## TAXE DE SÉJOUR

Inscrite dans une démarche collective en Entre-deux-Mers, la Communauté de Communes a instauré la taxe de séjour sur son territoire.

### La taxe de séjour, c'est quoi ?

Cette taxe a pour objectif de ne pas faire supporter au contribuable local les frais liés au tourisme. Elle doit ainsi permettre à la collectivité qui l'a instaurée de financer des projets de développement touristique sur son territoire.

Depuis 2009, l'ensemble de la recette de la taxe de séjour a été fléché vers le plan qualité signalétique ainsi que vers le financement de l'acquisition foncière nécessaire au projet de piste cyclable.

La taxe de séjour est également un élément indispensable :

Au classement préfectoral de l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers (Catégorie 2 actuellement) ;  
A l'obtention de subventions pour les projets touristiques (publics et privés).

### Comment ça fonctionne ?

Depuis le 1er Janvier 2022, chaque hébergeur du territoire relève d'une obligation de collecter, de déclarer et de reverser la taxe de séjour.

Sur le territoire du **Réolais** en Sud Gironde, la taxe est au régime du réel, **c'est-à-dire** qu'elle est basée sur la fréquentation réelle des hébergements et de leurs classements.

### Quel est le calcul ?

#### > Pour les hébergements classés :

*Durée du séjour x Personnes assujetties x Tarif délibéré = Taxe de séjour à collecter*

#### > Pour les hébergement non classés :

*Taux délibéré x Prix de la nuitée / Personnes présentes = Montant de la taxe par nuit et par personne (1)*

*Montant de la taxe par nuit et par personne (1) x Personnes assujetties x Durée du séjour = Total taxe de séjour à collecter*

Un simulateur est disponible via votre espace hébergeur : <https://taxe.3douest.com/entre2mers.php>

### Quels sont les avantages à faire classer son hébergement ?

Le classement est une démarche payante et volontaire qui comprend une visite d'inspection par un organisme accrédité ou certifié. Le classement est valable 5 ans et permet :

d'obtenir une reconnaissance de qualité  
de bénéficier d'avantages fiscaux  
d'encaisser les chèques vacances  
une taxe de séjour fixe

L'office de tourisme de l'entre deux mers vous accompagne dans cette démarche !

### Et si je passe par une plateforme ?

Avant tout, il vous incombe de vérifier que la plateforme collecte bien la taxe de séjour au bon tarif !

Pour éviter de reverser deux fois la taxe de séjour, vous devez simplement indiquer dans votre espace hébergeur que vous passez par les plateformes. Pour cela cliquez sur le bouton « *Location via tiers collecteur* ».



J’ouvre ou ferme un hébergement

Les hébergeurs doivent remplir le formulaire cerfa N° 14004\*02 et le **remettre en mairie du lieu où est situé l’hébergement**. Celle-ci est chargée d’informer la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde ainsi que l’Office de tourisme Entre 2 mers.

Hébergeurs, vous devez solliciter un accusé d’enregistrement de vos démarches.

Via Airbnb, Booking ou Abritel, la taxe de séjour est collectée puis reversée directement par la plateforme de réservation en ligne. Le propriétaire reste responsable de remplir les données pour en déterminer le montant, au risque d’un trop payé qui ne sera pas récupérable. (la procédure de remboursement est pour le moins aléatoire)

Les plateformes de réservation en ligne de type Airbnb étaient très réticentes pour cette collecte de la taxe de séjour qui venait gonfler leurs tarifs et leur donnait du travail supplémentaire, mais elles y ont été contraintes par l’article L.2333-34 du CGCT et l’article 7 de la loi LOI n°2014-1654 du 29 décembre 2014.

Pour toute information complémentaire :

<https://www.reolaisensudgironde.fr/tourisme/taxe-de-sejour/>



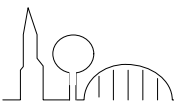
Le voyage à Paris pour aller visiter à la fois l’assemblée Nationale et le sénat a été organisé conjointement avec la commune de Noaillac. A l’origine de ce projet, ils ont fait les démarches, alors que de notre côté ce n’était alors qu’une esquisse, une idée.

Même si nous avons pensé à un déplacement en TGV, il était plus simple de se regrouper pour un départ en bus. Ce déplacement n’a pas été de tout repos, départ dimanche soir à 00 :00 et retour dans la nuit de lundi à mardi vers 3 :00 du matin. Plus dure a été la reprise du travail le lendemain matin.



Le Conseil Municipal des Jeunes s’est prêté au calcul de l’empreinte carbone d’un tel déplacement. Ils ont validé l’idée de compenser une partie de nos émissions de CO2.

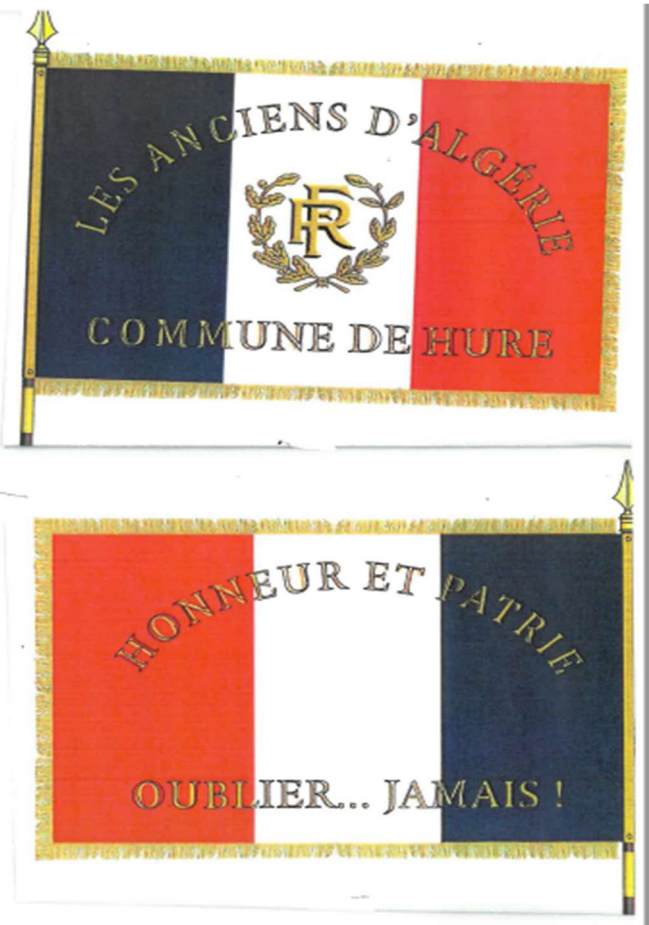
Nous allons donc, au mois de novembre, organiser une journée de l’ARBRE, dont l’objectif sera de planter au moins 17 arbres entre le lotissement du bourg et le plateau. Nous inviterons les habitants, soit à participer à la mise en place des arbres, soit à apporter des arbres ou arbustes pour cette occasion.





L'ancien drapeau de notre commune étant usé par les affres du temps, il a été décidé de le remplacer.

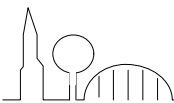
Pour la prochaine cérémonie du 8 Mai, il sera de sortie pour que nous n'oublions jamais ce qui s'est passé au XX<sup>ème</sup> siècle.



Chaque mois, les sénateurs, sénatrices, partagent avec les élu(e)s, une synthèse de leurs actions nationales et locales dans une « NEWS LETTER ». Ce mois de Janvier, a été l'occasion de faire un petit retour dans le temps, avec la participation de Madame Florence LASSRADE, à l'inauguration de la place des Justes. On la retrouve ci-dessous en présence de l'un de nos adjoints, accompagné par le conseil municipal des jeunes, qui rappelons le, ont participé activement à cette inauguration.



Inauguration de la place René et Mauricette Beaucaillou aux côtés des élus de la commune de Hure.



Le constat est inquiétant : sans être définitifs, **les chiffres ci-dessus de l'accidentalité routière en 2022 sont repartis à la hausse.**



Parce que nos destins à tous sont liés, sur la route comme dans nos rues, **nous avons impérativement besoin de votre participation à cette cause** : ensemble, nous devons renforcer nos actions de sensibilisation, les adapter à toutes les mobilités et convaincre chacun qu'il doit être responsable et contribuer à plus de sécurité pour tous sur les routes.

A ce titre, le Conseil Municipal de Jeunes travaille à la réalisation d'un panneau de sensibilisation à l'image de ce qui a été fait sur Fontet. La commission voirie étudie des aménagements aux entrées du **bourg**.

Certaines communes limitrophes ont franchi le pas ou sont sur le point de mettre en place des infrastructures provisoires ou définitives

EMPLOI



La communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, organise des réunions pour les élus des **communes membres**. Si la participation n'atteint pas des records, on y apprend un certain nombre de choses que nous souhaitons vous partager.

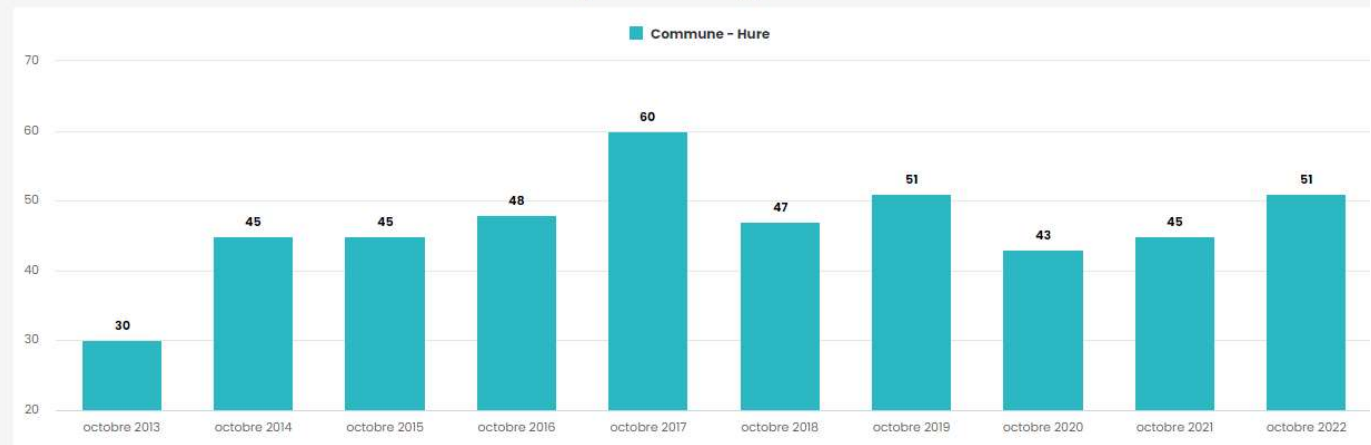
Informations pour la commune de HURE :

LES DEMANDEURS D'EMPLOI





Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC sur les 10 dernières années



Vous êtes à la recherche d'un emploi, vous souhaitez changer, voici un lien qui vous permettra de découvrir les offres d'emploi sur notre territoire :

<https://www.reolaisensudgironde.fr/recrutement/>

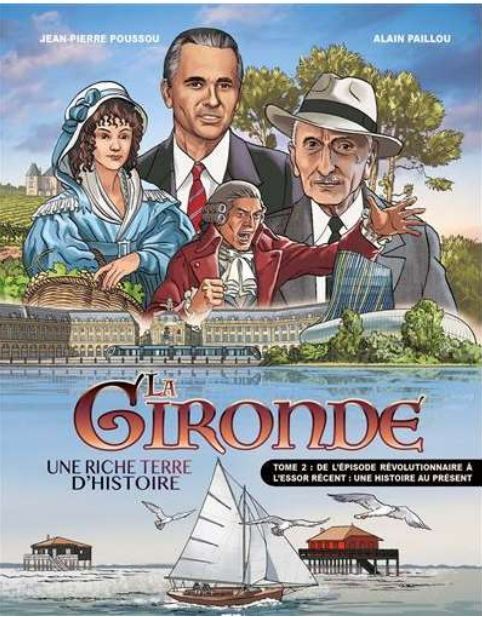


Communauté de Communes  
du Réolais en Sud-Gironde

Offres d'emploi sur le territoire

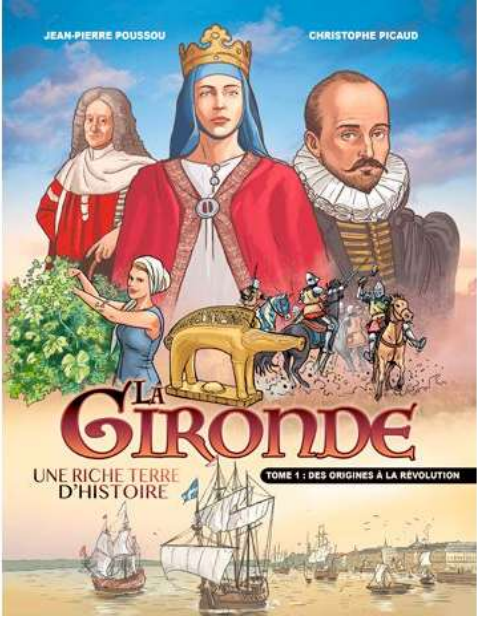


CULTURE



Lors de la cérémonie des vœux du maire, des bandes dessinées sur la Gironde (Tome 1 ou Tome 2) ont été offertes aux nouveaux habitants de la commune qui avaient reçu un courrier spécifique pour l'occasion.

Vous pouvez vous les procurer en librairie.



Mini jeu : **devinez** quel animal a fait cette **empreinte** dans la neige courant janvier !

|                                                                                     |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                      |                                                                                       |                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
|    |    |    |   |    |   |
| grenouille                                                                          | hérisson                                                                            | loutre                                                                               | loup                                                                                 | raton laveur                                                                          | sanglier                                                                             |
|  |  |  |  |  |  |
| grenouille                                                                          | hérisson                                                                            | loutre                                                                               | loup                                                                                 | raton laveur                                                                          | sanglier                                                                             |

|                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                       |                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  |  |  |  |  |
| écureuil                                                                            | lapin                                                                               | renard                                                                              | blaireau                                                                              | chevreuil                                                                             | cerf                                                                                  |
|  |  |  |  |  |  |
| écureuil                                                                            | lapin                                                                               | renard                                                                              | blaireau                                                                              | chevreuil                                                                             | cerf                                                                                  |



La dernière empreinte est celle d'un .....

Nous avons initialement prévu de sortir ce numéro XIII du Vivre à Hure pour fin Mars, mais le changement d'heure a un peu bousculer notre programme.

A vos ardoises, pour le prochain numéro nous traiterons de l'Aquaponie et des cressonnières. A ne pas confondre avec l'Aquaponey !

comité de rédaction : Sabrina, Mylène, Johnny et Gilles.

